
ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

VU la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

VU le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

VU la demande présentée par l'association du Sou des écoles, représentée par Madame CHARMET Isabelle, le 11 avril 2024 pour l'organisation d'une vente au déballage sur le parking et extérieurs de la salle des fêtes à PÉRONNAS, le dimanche 26 mai 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame CHARMET Isabelle est **AUTORISÉE** à effectuer une Vente au Déballage – parking et extérieur de la salle des fêtes à PÉRONNAS.

ARTICLE 2 : Cette vente se tiendra sur le parking et extérieurs de la salle des fêtes à PÉRONNAS le :

Dimanche 26 mai 2024

ARTICLE 3 : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame CHARMET Isabelle – 89 rue de la Poste 01960 PÉRONNAS
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Péronnas, le 11 avril 2024

Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

